

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir et d'inciter à l'installation des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et</u> <u>durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
 - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- <u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau avec le bulletin d'adhésion 2024 à Bernadette Faligant, 21 lotissement des moulins Brain/l'Authion 49800 LOIRE AUTHION

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet www.amap-goutte-eau.fr/



Page à conserver par le consommateur

TERMES DU CONTRAT 2023:

Julie MIGAUD, gérante de l'EARL de la Voie lactée de Neuillé, vous propose à partir du jeudi 29 février 2024 :

de la tomme de vache en part de 250 g

fabriquée par les soins du Julie avec du *lait bio du GAEC des Saudières à Vivy*, vaches Normandes au pâturage, semences et plantes médicinales.

Il vous est demandé un engagement ferme en choix et quantité identique, tout au long de la saison, soit pendant 18 distributions et ceci toutes les semaines impaires à compter du jeudi 29 février 2024 et jusqu'au 28 octobre 2024

Contrat et Règlement :

Le contrat est à compléter

Le règlement se fera par 1 à 3 chèques à établir à l'ordre de : EARL DE LA VOIE LACTEE.

<u>En cas d'absence</u>, s'arranger avec un autre AMAPIEN pour qu'il prenne votre commande. A la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété de la productrice qui peut en disposer à sa guise.

Le(s) Chèque(s)et le contrat sont à remettre à la tutrice :

Christine COURCAULT 28 rue de l'Ormeau Corné 49630 LOIRE AUTHION 06.85.75.74.10

courcault.ch@wanadoo.fr



Bon de commande de tomme de vache pour la saison du 29 février au 14 octobre 2024						
Productrice : Julie MIGAUD, EARL La Voie Lactée 2 route des Poiriers 49680 NEUILLE						
Amapien : No	m : Prénom :	adresse :				
adresse mail : télépho						
<u>Tutrice</u> : Christine COURCAULT <u>courcault.ch@wanadoo.fr</u> 0685757410		28 rue de l'Ormeau Corné 49630 LOIRE AUTHION				
	TOMME DE VACHE					
	250 g					
Prix unitaire	6,60 €					
quantité						
TOTAL:	Nombre de chèques : 1	2 3 Montant des chèques 1 , 2 , 3€				
Julie MIGAUD Je déclare accepte Date et signature		mes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2024 ommateur:				

Bon de commande de tommes pour la saison du 25 mai au 28 septembre soit 5 ou 10 livraisons (fonction du choix des tommes)						
Productrice: Julie MIGAUD, EARL La Voie Lactée 2 route des Poiriers 49680 NEUILLE						
Amapien : Nor	m: Pré	nom :	adresse :			
adresse mail :		téléphone :				
<u>Tutrice</u> : Christine COURCAULT <u>courcault.ch@wanadoo.fr</u> 0685757410 28 rue de l'Ormeau Corné 49630 LOIRE AUTHION						
Les produits	TOMME DE VACHE					
				250 g		
Prix unitaire		6, 60 €				
quantité						
TOTAL: Nombre de chèques: 1 2 3 Montant des chèques 1€ , 2€						
Julie MIGAUD		Je déclare accepter les terr Date et signature du consc	_	alités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2024		



	Bon de commande de tommes pour la saison du 25 mai au 28 septembre soit 5 ou 10 livraisons (fonction du choix des tommes)						
Productrice : J	ulie MIGAUD, EARL La Voie Lactée 2 route des Poiriers 49680 NEUILLE						
VOTRE DOUBLE ne pas imprimer							
Tutrice : Christ	ine COURCAULT <u>courcault.ch@wanadoo.fr</u> 0685757410						
28 rue de l'Orr	meau Corné 49630 LOIRE AUTHION						
Les produits	TOMME DE VACHE						
	250 g						
Prix unitaire	6,60 €						
Cde par livraison							
TOTAL:	Nombre de chèques : 1 2 3 Montant des chèques 1 , 2€ , 3€						

- Imprimer la page 3 en 1 exemplaire

- Les pages 1 et 3 sont à garder par l'AMAPIEN
- La tutrice donnera les chèques à Julie la productrice pour : 1 chèque en février

- 2 chèques : février, juillet

- 3 chèques : février, juillet, septembre